

Conseil municipal | Séance du 1 juillet 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-07-01-23 | Affaires foncières - Déclassement et transfert partiel de la Place Louis-Blériot
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 25 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur José Gonçalves

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que :

- Le projet porté par la commune au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain comprend notamment le réaménagement d'espaces publics ;
- Des travaux ont été réalisés par la Ville en vue d'aménager une liaison inter-quartiers reliant le parc Jean Macé au Centre Madrillet ;
- Ce projet prévoit également la construction par la ville d'une médiathèque s'effectuant en partie sur l'ancienne place Louis-Blériot, les espaces publics attenants et le surplus de la place étant quant à eux aménagés par la Métropole Rouen Normandie ;
- La Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal ayant constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant mais pas le transfert de propriété, il convient de procéder ponctuellement au transfert effectif de certains biens ;
- Afin de poursuivre la régularisation des emprises impactées par la mise en œuvre des projets précités, il appartient à la Ville de procéder au transfert des emprises publiques correspondantes en vue de leur intégration au domaine public métropolitain ;
- Ce transfert pourra s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie ;
- Par ailleurs, la Ville conservera quant à elle la propriété de l'emprise accueillant la future médiathèque qu'il convient d'intégrer au domaine privé communal ;
- Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie de la place Louis-Blériot accueillant la construction de la future médiathèque et son déclassement du domaine public pour être affectée au domaine privé communal ;
- Les frais de géomètre afférant à ces opérations seront pris en charge par la Ville (division et document d'arpentage en cours) ;

Décide :

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises publiques correspondant à la liaison inter-quartiers et à la place Louis-Blériot (hors médiathèque) susvisées.
- De désaffecter effectivement la partie de la place Louis-Blériot accueillant la construction de la future médiathèque.
- De prononcer consécutivement le déclassement du domaine public de cette emprise et de l'intégrer au domaine privé communal.

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 05/07/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210701-lmc122459-DE-1-1

Affiché ou notifié le 6 juillet 2021